
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2024



Table des matières

- 3 Message de la PDG
- 5 L'année 2024 en résumé
- 12 Progrès vers l'atteinte des mesures de rendement telles qu'elles sont énoncées dans le plan d'affaires
- 23 Analyse des performances financières
- 24 Rapport de la direction
- 25 Rapport de l'auditeur indépendant
- 27 État de la situation financière
- 28 État des résultats et du déficit accumulé
- 29 État des gains et pertes de réévaluation
- 30 État de la variation de la dette nette
- 31 État des flux de trésorerie
- 32 Notes complémentaires
- 48 Divulgaration de la rémunération des cadres de direction de la SIERE
- 52 Tableau récapitulatif de la rémunération des membres du conseil d'administration 2024
- 53 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration

Message de la PDG



La demande en électricité de l'Ontario augmente encore plus rapidement que prévu. C'est ce qui ressort de la nouvelle prévision relative à la demande publiée par la SIERE en octobre. Elle montre que la croissance économique stimulée par les centres de données et les installations de fabrication de véhicules électriques fait partie des principaux facteurs qui contribueront à une hausse de 75 % de la consommation électrique d'ici à 2050.

Au milieu d'une année pleine de nouveautés et de succès, la prévision révisée a souligné l'urgence et l'importance de notre travail afin de construire un réseau électrique fiable, abordable et durable. Cependant, l'évolution des relations commerciales mondiales, en particulier entre le Canada et les États-Unis, ont jeté une ombre d'incertitude sur l'économie de l'Ontario et, par extension, sur la demande en électricité. Pourtant, tarifs ou pas, la SIERE estime qu'il est nécessaire de procéder aux investissements prévus, compte tenu de l'ampleur de la croissance attendue au cours des 25 prochaines années et du nombre d'actifs vieillissants et retraités du système. Dans ce contexte, la SIERE continuera de surveiller ces développements, de s'adapter en conséquence et de travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Mines afin de fournir des conseils éclairés et des connaissances appliquées, au moment où la province formule ses plans et ses priorités, parmi lesquels notre *Annual Planning Outlook* (APO) joue un rôle important.

La nécessité d'agir étant évidente, la SIERE a continué à prendre des mesures concrètes l'an dernier pour mettre en place de nouvelles sources d'approvisionnement. Nous disposons désormais d'environ 3 000 mégawatts de stockage d'énergie qui seront connectés au réseau après avoir conclu en mai le plus important contrat de stockage

d'énergie jamais conclu au Canada. L'ajout de cette technologie émergente à notre système électrique changera la dynamique de l'exploitation du réseau, et des travaux sont en cours pour intégrer de façon plus efficace le stockage dans nos marchés.

Le stockage que nous avons obtenu l'a été par le biais de la demande de propositions à long terme 1 (LT1), qui s'est avérée très fructueuse. En stimulant la concurrence dans nos approvisionnements, nous avons obtenu des prix bas pour les contribuables, favorisé une participation et un partenariat importants de la part des populations autochtones, démontré un solide soutien municipal pour de nouveaux projets et permis des retombées locales, régionales et provinciales pour les décennies à venir.

Nous nous sommes également beaucoup engagés tout au long de l'année dans la conception de notre prochain processus d'approvisionnement à long terme, la DP LT2. Il visera à répondre aux besoins en énergie et en capacité à partir de 2029 et sera ouvert à tous les types de ressources afin de maximiser la concurrence et de préserver l'accessibilité financière pour les contribuables ontariens. Les nouveautés de ce processus sont des incitatifs pour construire des projets et stimuler des opportunités potentielles dans le nord, tout en garantissant la protection des zones agricoles de premier plan en priorité, conformément à la politique du gouvernement.

L'année dernière a également marqué la fin du cadre de conservation et de gestion de la demande 2021 à 2024 de la SIERE, qui a permis de réduire la demande en électricité à l'échelle de la province tout en aidant les consommateurs à réduire leurs coûts énergétiques. Peak Perks, le programme résidentiel de réponse à la demande de notre marque Économisez l'énergie, a enregistré plus de 200 000 thermostats intelligents avant la fin de l'année, faisant de Peak Perks la plus grande centrale électrique virtuelle au Canada.

En prévision de la conclusion de ce cadre, la SIERE a collaboré avec le gouvernement pour élaborer un nouveau cadre durable de gestion de la demande d'électricité, qui s'est traduit par un engagement de 10,9 milliards de dollars sur 12 ans du gouvernement pour maintenir les programmes d'efficacité énergétique existants et en créer de nouveaux. Les

collectivités, les entreprises et les ménages auront ainsi davantage de possibilités d'économiser sur leurs coûts énergétiques, et plus de choix quant à la manière et au moment de consommer l'énergie.

Tout en continuant à nous appuyer sur des solutions éprouvées et rentables, nous avons également gardé les yeux rivés sur l'avenir. Pour soutenir l'intégration des ressources émergentes dans le système, en 2024, notre Fonds pour l'innovation du réseau a lancé un appel à projets pour démontrer comment l'électrification et la gestion de la demande peuvent être réalisées d'une manière innovante qui aide à répondre aux besoins croissants en électricité de l'Ontario dans les secteurs du transport, du chauffage de l'eau et du CVC. Nous avons également reçu un soutien financier de plus de 36 millions de dollars de Ressources naturelles Canada pour exploiter et intégrer des technologies nouvelles et émergentes telles que le stockage, les installations hybrides et les ressources énergétiques distribuées (RED) sur les marchés grâce à notre Enabling Resources Program (ERP), et pour aider les installations industrielles à améliorer leur efficacité énergétique par le biais du programme élargi de gestion de l'énergie de la SIERE.

La politique gouvernementale continue de faire progresser le secteur et, tout au long de l'année, la SIERE a conseillé le gouvernement sur un certain nombre de dossiers qui nous ont préparés pour l'année à venir : la faisabilité d'une nouvelle construction nucléaire en Ontario; la construction d'un nouveau réseau de transport et la sous-traitance de l'hydroélectricité dans le nord; les paramètres de conception de la DP LT2 et un nouveau cadre de sélection des transporteurs; et des recommandations pour des actions précoces relatives à un certain nombre de plans d'électricité globaux et régionaux couvrant le nord de l'Ontario jusqu'au centre-ville de Toronto.

Toutes les réalisations de la SIERE en 2024 ont été soutenues par les contributions de nos divers partenaires externes, y compris les parties prenantes de l'industrie, les municipalités et les communautés autochtones, qui jouent un rôle de plus en plus important dans l'orientation de notre avenir énergétique commun. Face à l'ampleur de la tâche à venir, la SIERE comprend qu'il est essentiel de réunir les nombreuses voix et les divers points de vue de la

province afin de tracer une voie collective vers l'avenir. Voilà pourquoi il nous a fait plaisir de partager notre engagement continu en faveur de la mobilisation et de la collaboration avec la publication, en novembre, des cadres de relations extérieures et d'engagement des populations autochtones de la SIERE. Ces cadres signalent et consolident nos approches afin d'établir des relations durables et d'offrir à nos partenaires la possibilité de s'informer, de s'impliquer et de collaborer avec nous pour soutenir la transformation du système électrique de l'Ontario.

L'année prochaine promet d'être 12 mois mémorables pour le secteur, avec le lancement imminent d'un marché renouvelé de l'électricité, l'augmentation de la capacité de stockage de l'énergie sur le réseau, à commencer par le projet de stockage de l'énergie Oneida, dont la mise en service est prévue, un cadre élargi de 10,9 milliards de dollars pour la gestion de la demande, afin de répondre aux besoins de l'Ontario et de rendre l'électricité plus abordable pour les familles et les entreprises, et bien d'autres choses encore. Ces prochaines étapes importantes n'auraient pas pu être franchies sans tous les travaux de base essentiels réalisés au cours de 2024 pour stimuler la croissance et les occasions pour tous ceux qui vivent et travaillent dans notre province.

Alors que nous changeons et grandissons en tant qu'organisation et secteur, la SIERE se réjouit de travailler avec tous ses partenaires pour stimuler et guider l'avenir de notre secteur, en assurant une électricité fiable, abordable et durable pour les générations à venir.



Lesley Gallinger

Présidente et directrice générale

L'année 2024 en résumé

Un réseau électrique fiable, abordable et durable est primordial pour le bien-être de l'économie de l'Ontario et pour ses communautés. Grâce à son mandat et à sa vision élargis du secteur, fondés sur sa stratégie d'entreprise, la SIERE joue un rôle essentiel pour s'assurer que la province dispose de l'infrastructure énergétique et électrique nécessaire afin de continuer à soutenir et à servir de catalyseur pour la croissance économique future dans l'ensemble de celle-ci.

Ce rapport annuel souligne les activités et les réalisations de la SIERE en 2024 afin d'assurer la fiabilité, l'abordabilité et la durabilité continues du réseau électrique de l'Ontario.



Piloter et guider l'avenir du secteur

Le grand chantier

En juin, la SIERE a conclu la DP LT1 afin d'acquérir de façon compétitive une nouvelle infrastructure de production d'électricité, y compris le plus important approvisionnement en stockage d'énergie au Canada (1 784 MW) à ce jour. Cette capacité augmente davantage les ressources importantes obtenues grâce à la DP accélérée à long terme 1 (E-LT1) pour 2023, à la demande de soumissions pour les mêmes mises à niveau de la technologie et à l'acquisition de l'installation de stockage Oneida. Le rôle pionnier de la SIERE dans l'avancement du stockage d'énergie a été reconnu par le secteur et nous avons reçu le prix Friend of Energy Storage Award 2024 décerné par Energy Storage Canada.

Bien que l'accent ait été mis jusqu'à présent sur l'intégration de batteries de courte durée dans le réseau, la SIERE a également commencé à suivre l'avancement des travaux de prédéveloppement du projet de stockage par pompage de l'Ontario, près de Meaford, et à explorer d'autres projets nécessitant de longs délais d'exécution pour améliorer la fiabilité et l'efficacité du réseau d'électricité à long terme. Pour suivre la croissance prévue de la population et de l'économie en Ontario, la SIERE a également lancé un appel d'intérêt sur l'adéquation des ressources afin de recueillir des renseignements auprès des propriétaires et des développeurs de ressources sur l'avenir des installations actuelles et le développement de nouveaux projets. La participation des parties prenantes à cet appel d'intérêt est essentielle pour définir la conception des futurs approvisionnements et soutenir la planification de l'électricité.

Notre travail de construction du réseau a également contribué à faire progresser les objectifs du gouvernement en matière d'électrification et d'énergie propre en Ontario. En 2024, la SIERE a actualisé ses processus de connexion pour mieux soutenir les industries qui font des investissements importants, y compris l'innovation dans l'industrie sidérurgique, et permettre une croissance supplémentaire de l'économie de l'Ontario. La SIERE a également achevé les travaux liés aux projets d'infrastructure et de ressources à long terme en vue de soutenir de nouvelles installations industrielles et d'électrifier de grands secteurs, tels que l'exploitation minière, la sidérurgie, la construction automobile et les centres de données; ces travaux comprenaient l'exécution de l'accord de financement du prédéveloppement de Bruce « C », l'étape initiale pour garantir le premier nouveau grand projet nucléaire en plus de 30 ans, et l'avancement d'un cadre de sélection des transporteurs grâce aux rétroactions des parties prenantes et des communautés autochtones.

Dans le domaine de la planification du transport, la SIERE a achevé en avril l'étude de « planification en vrac » dans le centre-ouest et a commencé à s'engager dans six processus de planification régionale de l'électricité, notamment : Grand Ottawa; Toronto; East Lake Superior; région de York; Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph; et la région du Grand Toronto Ouest, dont plusieurs sont en avance sur le calendrier pour suivre le rythme de la croissance. Nous avons également lancé des engagements pour la planification en vrac dans le nord de l'Ontario et dans le sud et le centre afin de favoriser un approvisionnement en électricité fiable et de soutenir les objectifs de décarbonation et de croissance économique, y compris ceux énoncés dans le plan « *Alimenter la croissance de l'Ontario* » de la province.

Approche actualisée de l'engagement

L'engagement de la SIERE continue d'être guidé par le Cadre d'engagement des relations extérieures actualisé et le nouveau Cadre d'engagement des autochtones, qui ont été publiés en novembre. Les cadres définissent notre engagement, les principes que nous appliquerons et les approches que nous mettrons en œuvre pour atteindre des résultats significatifs grâce à nos efforts d'engagement.

Le huitième symposium annuel de la SIERE sur l'énergie des Premières nations a réuni des dirigeants des Premières nations, des membres de la communauté et des représentants clés du secteur de l'énergie de l'Ontario pour deux jours de discussion et de collaboration fructueuses dans le cadre de notre avenir énergétique commun. La publication du cadre axé sur les Autochtones au Symposium a renforcé l'importance des relations avec les communautés autochtones et la nécessité d'orienter tous les engagements en fonction de ce cadre afin de garantir que nos interactions restent ouvertes, honnêtes et sincères, dans le but d'obtenir des résultats significatifs et durables.

Alors que nous continuons à faire évoluer nos processus et nos outils, les engagements de la SIERE continueront d'inclure un large éventail de voix et de points de vue, car nous œuvrons à la création d'une base solide pour des relations fortes et durables.

La collaboration continue entre la SIERE et les parties prenantes, les municipalités et les communautés autochtones a été essentielle à la réussite de nos approvisionnements. Dans le cadre de la mise en œuvre précoce des approches actualisées de notre engagement à la fin de 2023, la SIERE a tenu des séances sur mesure tout au long de 2024 pour fournir des renseignements sur les approvisionnements aux communautés municipales et autochtones et sur les rôles clés qu'ils peuvent jouer dans la construction de l'infrastructure électrique de notre province. Les résultats de la DP LT1 témoignent des efforts déployés par la SIERE pour accroître la sensibilisation, l'établissement des relations et le soutien au développement de l'infrastructure énergétique en Ontario – 80 % des soumissions de projet présentées à la SIERE avaient déjà reçu une résolution de soutien du conseil municipal, et neuf des 10 projets de stockage de batteries sélectionnés dans le cadre de la DP avaient une participation importante en actions autochtones.

L'approche améliorée de la SIERE en matière d'engagement a non seulement contribué au succès de la DP LT1, mais aussi à l'accueil positif que nous avons reçu de la part de nos interlocuteurs. Ces efforts précoces pour mettre en œuvre notre approche actualisée ont déjà résonné pendant cette période de changement rapide dans le secteur; le sondage sur l'engagement des parties prenantes et des communautés de 2024 a révélé que 82 % des répondants estiment que les engagements de la SIERE ont répondu à leurs attentes ou les ont dépassés, une amélioration significative par rapport aux 76 % de 2023.

Conseils judicieux

La SIERE est un chef de file de confiance qui comprend les forces motrices derrière le choix des clients, y compris les changements technologiques, les incitatifs, les conceptions tarifaires et les modèles d'affaires, et la façon dont ils affectent le mandat principal de la SIERE, à savoir la fiabilité et la rentabilité. À ce stade, la SIERE a pris des mesures proactives pour s'engager dans la surveillance et la planification préalable des mesures de résilience en réponse aux défis économiques et commerciaux potentiels auxquels le Canada et l'Ontario sont confrontés à la suite d'une nouvelle administration fédérale aux États-Unis. Nous avons également joué un rôle crucial dans l'élaboration d'un cadre robuste qui permet à l'Ontario de relever de façon efficace les défis de l'électrification et de la décarbonation.

Maintenir les coûts à un niveau bas est essentiel pour assurer un système fiable, abordable et durable à mesure que nous développons le réseau électrique de l'Ontario. Ce point était au cœur du message que nous avons adressé au gouvernement fédéral lié au Règlement sur l'électricité propre, et il a été le principal moteur de la contribution de la SIERE au rapport du Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie (CTEE) de la province sur la préparation de la croissance à long terme de l'Ontario en tant qu'économie fondée sur l'énergie propre. Parmi les recommandations fournies par la SIERE et approuvées dans le rapport du CTEE, figure le point

clé selon lequel un portefeuille diversifié de types de ressources est le meilleur moyen d'assurer la fiabilité tout en gérant le développement du réseau. Le rapport du CTEE reflète également la position de la SIERE sur la nécessité d'une étroite coordination entre les réseaux d'électricité et de gaz naturel dans la planification à long terme pour soutenir la transition énergétique. Il s'agit d'une composante intégrale de la planification intégrée des ressources nécessaire pour permettre à la filière énergétique de s'adapter au rythme du changement à mesure que les clients choisissent de plus en plus l'électrification, et pour signaler la certitude des investissements dans l'infrastructure énergétique afin de soutenir une économie en croissance et en évolution.



Assurer la fiabilité du système en soutenant la rentabilité

Une image complète

La SIERE améliore continuellement ses processus et outils de planification à long terme, en intégrant l'impact des nouveaux moteurs de la demande, tels que la sidérurgie électrifiée et les centres de données fournissant des services pour les systèmes d'intelligence artificielle, les exigences opérationnelles, les technologies émergentes et l'évolution des politiques. Il s'agit notamment d'APO 2024 élargi, qui a été la première édition à intégrer l'ancien Rapport annuel d'acquisition afin de fournir une image plus complète des besoins futurs en matière de fiabilité et des actions planifiées pour y répondre. Le message d'APO 2024 a renforcé les besoins futurs de l'Ontario en matière de nouvel approvisionnement, le travail effectué pour répondre aux besoins de fiabilité pour les années 2020 et l'accent mis sur les besoins pour les années 2030. Ces messages ont été complétés par des mises à jour de la réponse de la SIERE au Règlement fédéral sur l'électricité propre, qui comprenait de nouvelles données sur les émissions. En octobre, la SIERE a fourni un aperçu de la prévision de la demande d'APO 2025, prévoyant une croissance de 75 % d'ici 2050, en hausse par rapport aux 60 % initialement prévus dans l'APO 2024. Cette mise à jour fournit le contexte pour la DP LT2, entre autres actions planifiées.

Se préparer à l'évolution du marché

Avec le lancement imminent du marché renouvelé de l'électricité en 2025, la SIERE a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires du secteur et le ministère de l'Énergie et des Mines pour préparer un marché ontarien modernisé qui soit plus compétitif, plus efficace et plus accessible aux participants au marché. En 2024, la SIERE a présenté un plan de préparation au renouvellement du marché, qui fournit une feuille de route complète pour la transition du marché, y compris les étapes de préparation avant le lancement, les activités et les actions, ainsi que les étapes spécifiques de conversion et le soutien avant, pendant et après la période de lancement.

À mesure que le marché renouvelé de l'électricité soutient l'intégration d'un mélange de ressources de plus en plus diversifiées et décentralisées à un niveau de prix et d'efficacité plus élevé, il permet également d'accroître la participation et le choix des clients sur le marché de l'électricité, ce qui peut minimiser les coûts. Une fois mis en œuvre, le marché renouvelé devrait générer des économies de coûts de 700 millions de dollars au cours des 10 premières années seulement. La SIERE travaille également avec les entreprises de distribution locales sur des initiatives qui visent à favoriser une plus grande participation des RED et à développer des solutions pour que les distributeurs d'électricité soutiennent la tarification du comptage net.

Une fois le marché renouvelé lancé, la SIERE concentrera son attention sur l'ERP afin d'intégrer le stockage, le stockage et la production colocalisés, les hybrides et les RED dans le marché de gros en tant que prochaine étape de l'évolution du marché. Il s'agit de l'un des efforts de la SIERE qui bénéficie d'un soutien financier de 16,7 millions de dollars de la part de Ressources naturelles Canada. L'ERP s'appuiera sur notre nouvelle base d'un marché renouvelé en développant des modèles et des outils de participation pour les ressources nouvelles et émergentes afin de répondre aux besoins énergétiques de l'Ontario de manière fiable et rentable tout en faisant progresser la modernisation du réseau.

Répondre aux besoins du réseau

Le Cadre de l'Adéquation des ressources continue de guider la stratégie d'approvisionnement de la SIERE afin de répondre à l'augmentation prévue de la demande de 75 % d'ici 2050, tout en équilibrant les risques du contribuable et du fournisseur et en reconnaissant les caractéristiques et les contributions uniques de différents types de ressources. Grâce à la DP LT1, la SIERE a obtenu près de 2 200 MW de nouvelle capacité, y compris les ressources de stockage de batteries susmentionnées. En ce qui concerne le stockage, la SIERE l'a obtenu à un prix moyen pondéré qui représente une baisse de 24 % par rapport à celui de la DP E-LT1. La SIERE se prépare depuis pour la prochaine série d'approvisionnements, les DP à moyen terme 2 et LT2, pour réengager les ressources existantes et acquérir de nouveaux actifs à long terme afin de répondre de façon rentable aux futurs besoins en énergie et en capacité; ces deux DP devraient être lancées en 2025. Tous ces approvisionnements, combinés à un accord de partage de capacité récemment officialisé qui permettra à la SIERE et à Hydro-Québec d'échanger 600 MW chaque saison sur une période allant jusqu'à 10 ans, garantiront la réponse aux besoins de notre réseau jusqu'à la fin de cette décennie et au début de la suivante.

La SIERE a également assuré l'approvisionnement pour répondre aux besoins à court terme par le biais des Enchères annuelles de capacité. Les enchères de 2024 ont continué de démontrer les avantages de la concurrence, en permettant d'acquérir 15 % de mégawatts supplémentaires (2 122,2 MW pour l'été 2025 et 1 524,6 MW pour l'hiver 2025/2026) à des prix inférieurs (de 11 % et 6 % pour l'été et l'hiver, respectivement), par rapport aux enchères de 2023. De plus, les ressources à charge commandée ont connu une augmentation de 47 % de la capacité autorisée, par rapport à l'année précédente, ce qui représente la plus grande hausse observée parmi les types de ressources admissibles aux Enchères de capacité. Dans l'ensemble, les mécanismes concurrentiels mis en place, conformément au Cadre d'adéquation des ressources pour fournir de manière rentable une gamme diversifiée d'approvisionnements, fonctionnent comme prévu.

Cadre d'efficacité énergétique durable

La SIERE continuera de considérer l'efficacité énergétique comme la ressource la moins coûteuse pour répondre aux besoins croissants du réseau. Grâce à la conclusion du Cadre de conservation et de gestion de la demande 2021 à 2024, la SIERE a collaboré avec la province pour élaborer un cadre d'efficacité énergétique durable qui améliorera la fiabilité du système et permettra aux consommateurs de mieux gérer leurs factures d'énergie grâce aux programmes de gestion de la demande dans le cadre du programme Économisez l'énergie. Le Cadre de gestion de la demande d'électricité 2025 à 2036 s'appuie sur le succès des programmes existants dans le cadre précédent de conservation et de gestion de la demande, y compris les avantages de pointe, et élargit les offres pour tous les clients afin de réduire leur consommation, d'économiser de l'argent et de contribuer à la valeur du réseau.

Ce cadre de 12 ans, d'une valeur de 10,9 milliards de dollars, introduit également des changements dans la façon dont les programmes d'efficacité énergétique dans le secteur de l'électricité résidentielle sont accessibles et administrés en coordination avec les programmes d'efficacité énergétique relative au gaz naturel. Grâce à l'approche de collaboration durable qui caractérise ce nouveau cadre, les contribuables ontariens peuvent désormais accéder aux programmes d'efficacité énergétique dans le secteur résidentiel à partir d'un seul point d'accès, peu importe leur utilisation du gaz naturel ou du chauffage électrique à domicile. Cela simplifie l'accès aux programmes, élimine la confusion et maximise les avantages potentiels, tout en offrant la flexibilité nécessaire pour permettre la collaboration avec les programmes d'efficacité énergétique dans le secteur du gaz naturel résidentiel.

Reconnaissance du secteur

Depuis son lancement en 2011, le programme Économisez l'énergie est une source fiable de possibilités et de connaissances en matière d'efficacité énergétique en Ontario. Notre travail visant à encourager l'efficacité énergétique et la gestion de la demande dans toute la province grâce aux programmes Économisez l'énergie continue d'être reconnu par le secteur, et en 2024, nous avons reçu le prix ENERGY STAR Canada pour l'administrateur de l'année du programme d'efficacité énergétique, ainsi que le prix Pacesetter Program de la Peak Load Management Alliance en reconnaissance de notre succès dans la construction de Peak Perks, la plus grande centrale électrique virtuelle du Canada à ce jour, en seulement six mois. Nos efforts pour soutenir l'efficacité énergétique dans le secteur industriel ont également bénéficié d'une aide importante en octobre, lorsque la SIERE a reçu 20 millions de dollars de Ressources naturelles Canada pour offrir aux installations industrielles des possibilités accrues d'améliorer le rendement énergétique, de réduire les coûts et les émissions grâce à son programme élargi de gestion de l'énergie lancé en janvier 2025, conçu et mis en œuvre à l'aide du programme Économisez l'énergie.

Excellence opérationnelle

Le réseau de l'Ontario a connu plusieurs événements majeurs tout au long de 2024 qui ont présenté des défis opérationnels nécessitant une planification détaillée, une collaboration et des réponses rapides en temps réel aux conditions changeantes. Tout au long de l'année – une éclipse solaire totale en avril, plusieurs perturbations géomagnétiques pendant l'année; plusieurs vagues de chaleur, dont un dôme de chaleur de trois jours en juin; l'inondation importante d'un poste de transformation pendant l'été à Toronto, et l'exécution de plus de 14 500 arrêts planifiés et non planifiés dans des conditions d'exploitation difficiles – la SIERE a maintenu la fiabilité du réseau tout en démontrant l'excellence opérationnelle et la valeur de notre travail au cœur du réseau d'électricité de l'Ontario.

La gestion de la transformation du réseau devenant de plus en plus complexe en raison des contraintes de transport, des nouvelles technologies et des nouveaux arrivants sur le marché, la SIERE a lancé des initiatives visant à rationaliser le processus de connexion, à renforcer la formation externe et à améliorer l'expérience des clients. Nous avons également continué à faciliter l'expansion du réseau, en gérant plus de 400 demandes de changements au réseau tout au long de l'année, et nous avons joué un rôle crucial pour favoriser la croissance économique, l'électrification et la décarbonation en réalisant des évaluations complexes de l'impact sur le réseau et en développant des solutions innovantes de connexion au réseau afin de garantir l'intégration en temps voulu de projets essentiels dans le réseau. Cela a permis de développer et d'intégrer une infrastructure électrique cruciale, comprenant un total de 1 640 MW de nouvelles ressources, dont 1 177 MW de systèmes de stockage d'énergie de batteries devant être mis en service au plus tard en 2026, 118 kilomètres de lignes de transport pour préparer le réseau aux besoins futurs et 736 MW de nouvelles connexions de charge.

Le maintien d'un réseau électrique et d'une infrastructure énergétique fiables signifie non seulement que tout le monde en Ontario a accès à l'énergie dont il a besoin, au moment et à l'endroit où il en a besoin, mais cela dépend également de la capacité du réseau d'électricité à résister aux cybermenaces en mettant en place des capacités de cybersécurité robustes. Depuis 2019, dans le cadre de son engagement à réduire les cyberrisques posés par les menaces émergentes, la SIERE offre le programme Lighthouse. Le programme Lighthouse est offert gratuitement à tous les distributeurs et transporteurs autorisés de l'Ontario. Il fournit une analyse en temps quasi réel des menaces externes potentielles, ainsi que des produits, des services et des formations spécifiques au secteur relatifs aux renseignements sur les menaces. D'ici 2024, le nombre d'organisations participant au programme Lighthouse représentait environ 99,75 % de tous les contribuables/clients de l'Ontario.

Afin de renforcer la protection contre les perturbations du réseau d'électricité de l'Ontario, le centre de données de secours de la SIERE est maintenant entièrement opérationnel dans une nouvelle installation de services gérés. Cette initiative stratégique visant à héberger notre centre de données de secours, qui comprenait le transfert transparent de toutes les données et infrastructures essentielles, a été réalisée dans les délais et dans les limites du budget. Le déménagement de notre Centre de contrôle de secours dans des locaux rénovés sur mesure et appartenant à la SIERE est également en bonne voie et devrait être opérationnel au premier trimestre 2025. Ces nouvelles installations améliorent la continuité de nos activités et nos capacités de reprise après sinistre, et elles fournissent des ressources évolutives pour soutenir la croissance future du réseau. Ces réalisations soulignent notre engagement en faveur de l'excellence opérationnelle et de la résilience, ce qui permet à la SIERE de mieux servir ses parties prenantes et les communautés, et de maintenir une prestation de services ininterrompue.



Encourager la transformation des entreprises

Se préparer au renouvellement du marché

Les préparatifs de la SIERE en vue du renouvellement du marché de l'électricité en 2025 ont nécessité une formation approfondie des participants au marché et du personnel de la SIERE. Tout au long de 2024, la SIERE a développé et promu des ressources de préparation au Programme de renouvellement du marché (PRM), y compris un programme éducatif qui a soutenu la sensibilisation et la compréhension du Renouvellement du marché. Grâce à une série de modules d'apprentissage en ligne, le personnel et les participants au marché disposent de concepts fondamentaux et de renseignements plus détaillés sur les changements spécifiques liés au marché renouvelé et sur ce qu'ils signifient pour chaque secteur d'activité de la SIERE et pour les participants.

La SIERE a également mis à jour le programme d'Éducation sur le marché, qui aide les consommateurs à reconnaître la valeur des marchés de gros de l'électricité, afin de s'aligner sur les changements à venir dans le cadre du PRM et de soutenir la rentabilité. Tout au long de 2024, le programme a porté sur la sensibilisation à la valeur des marchés et aux changements dans la façon dont les prix de l'électricité seront déterminés dans le cadre du PRM, qui devrait entrer en service en 2025.

Le personnel de la SIERE et les participants au marché ont également participé à l'essai de leur capacité à interagir avec les outils et les processus mis à jour dans le cadre du MRP, tandis que le conseil d'administration de la SIERE a approuvé l'ensemble des règles du marché nécessaires pour rendre le MRP opérationnel, marquant ainsi l'achèvement d'une étape majeure dans cet effort pluriannuel avec le secteur pour progresser vers un marché renouvelé de l'électricité.

Soutenir l'inclusion

Conformément à l'engagement de la SIERE à favoriser une culture en milieu de travail où tous les employés sont valorisés et respectés, l'organisation a poursuivi ses efforts pour sensibiliser les gens aux initiatives et aux ressources qui soutiennent un environnement inclusif et accueillant. Ces efforts comprenaient des communications à la haute direction, des occasions d'apprentissage ciblées pour les employés et une série de profils intranet présentant les diverses expériences et perspectives au sein de la communauté SIERE. Notre travail en 2024 pour créer un milieu de travail où tous les employés se sentent valorisés, respectés et habilités à donner le meilleur d'eux-mêmes, a abouti à la publication en septembre du Cadre d'équité, de diversité et d'inclusion de cinq ans de la SIERE. Le cadre s'appuie sur la stratégie précédente de l'organisation et identifie des mesures clés pour faire progresser davantage la culture de la SIERE afin de répondre aux besoins des entreprises et des communautés qui dépendent d'elle. Parallèlement, le Programme de diversité des fournisseurs de la SIERE prend de l'ampleur grâce à son partenariat avec divers conseils canadiens des marchés publics et à son engagement auprès d'entreprises appartenant à des Autochtones et à des minorités, qui apportent à ces derniers des connaissances, des perspectives et des services à valeur ajoutée par le biais de fournisseurs externes.

Bâtir une main-d'œuvre engagée

La SIERE a également offert aux employés de multiples occasions d'entendre directement la direction sur l'orientation stratégique de l'organisation, le travail en cours pour l'appuyer et les développements dans l'ensemble du secteur, grâce aux sessions d'échange avec la DG et aux mises à jour stratégiques trimestrielles organisées par l'équipe de direction. Tout au long de l'année 2024, ces sessions ont été très suivies et ont systématiquement recueilli un taux d'approbation de 90 % ou plus parmi le personnel. Les sessions d'échange avec la DG ont également été suivies de webinaires « SIERE 101 » conçus pour favoriser la sensibilisation et la compréhension à l'échelle de l'entreprise des initiatives stratégiques majeures, telles que l'APO, le PRM et les cadres actualisés d'engagement. Ces efforts, comme le montre l'augmentation de deux points de l'indice d'engagement des employés en 2024, indiquent que la SIERE continue de créer une dynamique auprès des employés après que le sondage complet auprès des employés en 2023 a montré des améliorations sur toutes les questions répétées par rapport à l'année précédente. Les résultats de 2024 ont été obtenus parce que le personnel de la SIERE a ressenti un lien fort avec son travail significatif, nos valeurs d'entreprise et la stratégie d'entreprise de celle-ci. La SIERE a également été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs du Grand Toronto.

Future@Work franchit une étape importante

La construction a officiellement commencé en octobre au bureau de Toronto de la SIERE, marquant le début d'une approche progressive pour créer notre futur milieu de travail. Parallèlement, le plan d'aménagement et le budget de notre site de Mississauga (Clarkson) ont été approuvés à la fin de l'année 2024, et la construction devrait commencer à l'été 2025. Une fois achevé, le réaménagement améliorera considérablement l'environnement physique et offrira un espace de travail plus fonctionnel et plus efficace qui favorisera une meilleure collaboration et permettra aux employés de donner le meilleur d'eux-mêmes. Le projet Future@Work restera axé sur l'investissement dans l'expérience des employés et sur notre succès commun.

Progrès vers l'atteinte des mesures de rendement telles qu'elles sont énoncées dans le plan d'affaires

Le secteur de l'électricité de l'Ontario connaît des transformations sans précédent ainsi qu'une hausse de la demande en électricité depuis la première fois depuis des décennies. L'évolution des préférences de consommation, la croissance économique, l'électrification et les efforts de décarbonation sont autant de facteurs qui conduisent à une dépendance accrue à l'électricité. Le plan d'affaires et les modifications 2023 à 2025 de la SIERE placent l'organisation en bonne position pour mettre en œuvre la vision du ministère de l'Énergie et de l'Électrification d'un avenir énergétique abordable, qui s'appuie sur les mesures déjà prises depuis la publication du plan provincial *Alimenter la croissance de l'Ontario* afin de décarboner son économie et continuer à fournir un réseau et un marché fiables, résilients et efficaces desquels dépendent les Ontariens.

Le programme de gestion du rendement de la SIERE offre un niveau important de surveillance pour l'organisation et ses parties prenantes, et aide à assurer la responsabilisation et la correction du parcours, au besoin. Il est également utilisé comme outil par le conseil d'administration de la SIERE pour évaluer le rendement organisationnel et de la direction. Conçu pour aligner les objectifs et les incitatifs à la réalisation des objectifs et des priorités stratégiques de la SIERE, il peut être par conséquent modifié si ces priorités changent au cours de l'année.

Bien que le conseil se fie à ces mesures comme point de départ pour évaluer le rendement de la direction, l'évaluation finale tiendra également compte, dans son jugement du rendement de la SIERE, des circonstances de l'année en cours.

La SIERE a établi des mesures et des objectifs de rendement prospectifs qui s'alignent sur la stratégie visant à favoriser l'action et les progrès vers l'atteinte du mandat global et des objectifs stratégiques de l'organisation. Ces mesures et cibles reflètent le résultat souhaité à la fin de la période de planification stratégique et s'alignent sur les stratégies de base de la SIERE.

Mesure 1 : Programme de renouvellement du marché (PRM)

Pourcentage d'étapes clés réalisées selon le plan de mise en œuvre

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
90 %	95 %	En date de novembre 2024, 19 des 20 jalons prévus ont été réalisés à temps. Depuis la mise à jour semestrielle, le Programme de renouvellement du marché (PRM) s'est concentré sur les points suivants : • Traiter les demandes de changement et les défauts issus des tests d'intégration des systèmes, des tests d'acceptation par les utilisateurs, des tests d'intégration des processus d'entreprise et des essais de marché. • Planifier le lancement de l'enregistrement, y compris les exercices sur table et les essais. • Planifier les efforts restants en matière de développement de solutions d'installation et les essais correspondants. • Planifier les tests de bout en bout des participants au marché. • Planifier la mise en service. • L'équipe PRM se concentre sur l'identification et l'évaluation des événements à risque qui peuvent avoir une incidence sur la mise en service. • L'équipe PRM évalue le budget global du programme et l'utilisation des fonds de réserve.
Ce que cela signifie		Le marché de l'électricité de gros de l'Ontario, à l'instar de tous les marchés de l'énergie, a pour objectif premier de conserver la fiabilité à moindre coût. Le PRM est un projet de transformation visant à moderniser nos marchés afin de résoudre les inefficacités et d'établir des bases solides pour une transition continue vers des ressources d'approvisionnement nouvelles et variées. Les changements effectués par le PRM garantiront un marché plus robuste, transparent et compétitif.

Mesure 2 : Pertinence des ressources

Plans en place pour garantir le respect des normes de fiabilité en matière de pertinence des ressources sur les cinq prochaines années

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
100 %	100 %	• <i>2024 Annual Planning Outlook</i> publié en mars. Rapport mis à jour pour contenir les actions planifiées, qui remplace l'ancien rapport annuel d'acquisition. • <i>Reliability Outlook</i> publié en décembre. Rapport mis à jour pour aborder les 18 prochains mois. • Enchères de capacité sur une base annuelle.
Ce que cela signifie		Afin de garantir la fiabilité du système, il est essentiel que les besoins de ce dernier soient compris et clairement énoncés. Pour que la SIERE réponde efficacement à ces besoins, le marché (ses investisseurs) doivent avoir une vision claire des moyens d'y répondre. Que ce soit par un approvisionnement concurrentiel, une passation de contrats bilatéraux ou une intervention gouvernementale.

Mesure 3 : Adéquation des ressources

Les offres d'approvisionnement en alimentation dans des mécanismes ouverts et compétitifs dépassent la capacité cible

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
22 %	174 %	La première DP à long terme a reçu 6 419,92 MW de propositions de stockage pour un objectif de 1 600 MW pour le flux de stockage (301 %). Pour le flux hors stockage, 491,81 MW de propositions ont été reçues pour un objectif de 918 MW (-46 %). La SIERE continue de concevoir et de faire évoluer ses mécanismes de pertinence des ressources de manière à susciter l'intérêt et le développement potentiel en Ontario. La cadence des marchés est essentielle pour susciter une plus grande participation et une plus grande liquidité afin d'obtenir des résultats rentables. La SIERE continue d'encourager la participation des futurs promoteurs potentiels par l'intermédiaire d'initiatives d'engagement, notamment en prenant la parole lors de conférences et en organisant des sessions d'engagement.
Ce que cela signifie		Pour maintenir une adéquation des ressources et garantir l'accessibilité, il est essentiel que des mécanismes concurrentiels soient en place pour permettre une plus grande variété d'offres en alimentation afin de procurer une énergie rentable. La concurrence est un outil central pour assurer des résultats abordables en matière de pertinence des ressources. Plus la liquidité est grande, meilleure sera la concurrence, ce qui confirme l'abordabilité.

Mesure 4 : Enabling Resources Program (ERP)

Achèvement du plan de mise en œuvre de l'ERP

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
55 %	75 %	Au cours de 2024, l'ERP est passé de la phase de conception à la phase de planification. Cette année, la mesure a permis de faire le point sur les éléments de conception du programme afin de préparer les prochaines phases de mise en œuvre. La réorganisation de la gouvernance du programme a eu lieu à la mi-2024 et l'analyse de rentabilisation de l'ERP a été approuvée le 23 août. Deux projets – (1) le stockage et l'intégration hybride et (2) l'intégration des ressources énergétiques distribuées (RED) – sont planifiés au titre de l'ERP. Le document <i>ERP Design Vision</i> (vision en matière de conception de l'ERP), remis à la mi-2024, présente les principales décisions prises à ce jour en matière de conception, ainsi que la justification et le contexte de ces décisions, et les évaluations initiales des solutions informatiques et des incidences sur les processus. L'engagement interne sur la conception du marché du stockage et du marché hybride a débuté le 28 août. La conception est fondamentale pour les futurs travaux de conception de l'entreprise, l'évaluation de l'impact des solutions informatiques et la collecte des besoins, ainsi que l'engagement des parties prenantes. L'approbation de la charte de projet de la phase de planification pour le projet de stockage et d'intégration hybride a été entamée le 16 septembre. La Charte tient compte des estimations de coût et de calendrier pour effectuer une planification plus poussée, conduisant à des estimations de coût et de calendrier avec un degré élevé de certitude pour l'achèvement du projet en vue de la future phase d'exécution du déblocage des fonds.
Ce que cela signifie		L'ERP est un ensemble intégré de projets qui amélioreront l'efficacité commerciale du stockage de l'électricité, des systèmes hybrides et des RED pour fournir les services système requis et contribuer à l'exploitation sûre et fiable du réseau électrique en vrac de l'Ontario. L'ERP soutient l'impératif stratégique de renouveler les marchés en temps réel pour faire progresser la transformation énergétique.

Mesure 5 : Enquête Pulse des employés

Résultats de l'Enquête Pulse des employés pour des domaines d'intérêt spécifiques de participation annuelle

Évaluation : Non atteinte

Cible	Résultat	Discussion
Tendance positive	69 (-1 par rapport à 2023)	L'analyse des résultats de l'enquête sur l'engagement a fait ressortir un thème commun : les employés sont conscients de l'existence de ressources et de programmes permettant de développer les compétences de demain; cependant, la charge de travail actuelle les empêche d'utiliser pleinement ces ressources. Les mesures prises cette année pour atteindre cet objectif sont les suivantes : • Des réunions d'examen de l'enquête et de planification de l'action ont été organisées avec chaque unité opérationnelle. • Définition des objectifs 2024 pour les dirigeants et les employés afin de les sensibiliser aux besoins futurs en matière de compétences et de commencer à développer ces compétences, les dirigeants et les employés étant conjointement responsables des discussions et de l'élaboration des plans d'action. • Des heures de bureau ont été organisées pour tous les dirigeants au stade de la définition des objectifs de la gestion des performances. Ces heures de bureau ont permis d'examiner la mesure des performances de l'entreprise et de proposer des activités spécifiques que les dirigeants à tous les niveaux pourraient envisager de mettre en œuvre pour atteindre l'objectif. • Tous les responsables sont fortement encouragés, à chaque étape du processus de gestion des performances, à travailler avec les employés à l'élaboration de plans d'apprentissage et de perfectionnement individualisés liés au développement des compétences pour l'avenir (plus de 65 % des employés disposent d'un plan de perfectionnement). • Une tournée de présentation a été organisée pour inciter les employés à discuter des compétences futures qui seront nécessaires pour soutenir la transformation du secteur. Plus de 900 employés ont participé aux discussions et identifié les compétences futures dans les domaines de la transformation sectorielle, des tendances numériques et des méthodes de travail. • Les employés ont mis à profit la plateforme Coursera pour investir dans le développement de leurs compétences futures. Plus de 550 employés sont actuellement inscrits à au moins un cours sur la plateforme. Coursera a fait l'objet d'une promotion régulière par l'intermédiaire de canaux de communication internes, y compris en établissant le profil des employés qui ont suivi une formation.

Cible	Résultat	Discussion
		- La programmation du Mois de l'apprentissage 2024 était basée sur le thème « Développer des compétences pour l'avenir ». Le programme a fait l'objet d'une promotion régulière par le biais de canaux de communication internes. Plus de 950 participants (365 employés uniques) ont assisté aux sessions du Mois de l'apprentissage et ont donné une note moyenne de 4,7 sur une échelle de cinq points. - Un catalogue actualisé d'apprentissage axé sur les compétences futures a été présenté aux employés en septembre 2024. - Des mises à jour stratégiques trimestrielles sont fournies aux employés pour souligner les changements dans le secteur et à la SIERE, conformément à la stratégie quinquennale. - Des webinaires sont organisés après les séances du CEO Connect sur les initiatives stratégiques qui auront une incidence sur l'avenir du secteur de l'électricité. - Des journées d'engagement ont été organisées avec les employés, avec une composante « salon professionnel » où les employés ont pu discuter des stratégies de base avec les directeurs d'équipe. Les séances portaient également sur les tendances sectorielles et sur l'histoire de la SIERE (liée à la transformation du secteur et aux méthodes de travail).
Ce que cela signifie		Une main d'œuvre fortement engagée fera une différence considérable pour permettre d'aligner la culture, la mentalité, les compétences et les capacités avec la stratégie prévue. L'objectif de ces critères de mesure est de mesurer l'engagement envers des domaines d'intérêt spécifiques sur une année et de fournir des perspectives solides. Le domaine d'intérêt pour 2024 a été identifié comme suit : « Je crois que la SIERE prend des mesures pour m'aider à développer des compétences pour l'avenir. »

Mesure 6 : Engagement des parties prenantes

Efficacité des actions dans le cadre de l'engagement des parties prenantes au moyen de résultats d'enquête positifs (dans une plage de tolérance inférieure à 2 %)

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
76 %	82 %	• D'après les résultats de l'enquête sur l'engagement des parties prenantes et des communautés pour 2024, la majorité des répondants ont indiqué que leur expérience des engagements de la SIERE avait répondu à leurs attentes ou les avait dépassées. Ce résultat dépasse largement (six points) l'objectif de 76 % fixé pour 2024. • L'enquête comprend les commentaires des parties prenantes, des communautés autochtones et des municipalités. • Le résultat de 2024 est le plus élevé depuis 2019; il représente la deuxième année consécutive d'amélioration de la mesure après trois années de baisse des valeurs et constitue également la plus forte augmentation/ changement d'une année sur l'autre depuis la mise en œuvre de la mesure en 2016. • Pour les personnes ayant déclaré que les engagements de la SIERE avaient été respectés ou avaient dépassé leurs attentes, les trois principales raisons étaient les suivantes : 1) l'efficacité de la communication et de l'engagement de la SIERE; 2) le professionnalisme et l'aide du personnel; 3) la qualité de l'information et le sentiment d'être informé. • Cette amélioration importante des résultats est probablement attribuable aux changements apportés aux approches d'engagement de la SIERE qui sont cohérentes avec le Cadre d'engagement des relations extérieures actualisé de l'organisation. Une analyse supplémentaire des données et des perspectives sera entreprise pour explorer plus avant le lien entre les efforts accrus de la SIERE cette année et leur impact sur les perceptions et les expériences des participants, telles qu'elles ont été mesurées et exprimées dans le cadre de l'enquête. • Le Cadre d'engagement des relations extérieures a été officiellement rendu public et partagé avec les parties prenantes, les communautés autochtones et les municipalités en novembre 2024. La SIERE poursuivra son travail de mise en œuvre du cadre au moyen de nouveaux plans, processus et outils en 2025 et au-delà.

Cible	Résultat	Discussion
Ce que cela signifie		Les réponses positives à l'enquête annuelle indiquent que les parties prenantes, les communautés autochtones et les municipalités sont confiantes et satisfaites du ou des processus d'engagement de la SIERE. Cette mesure soutient notre engagement à instaurer une confiance à long terme pour éclairer nos processus et nos décisions. Le résultat reflète le pourcentage de parties prenantes, de communautés autochtones et de municipalités qui déclarent que les engagements de la SIERE ont été respectés ou ont dépassé leurs attentes. Étant donné la transformation anticipée du secteur de l'électricité, il est plus important que jamais que la SIERE élargisse son rayon d'action et sa connaissance des parties prenantes, des communautés autochtones et des municipalités. Véritable vecteur de mise en application de notre stratégie, la connaissance accrue des parties prenantes, des communautés autochtones et des municipalités grâce aux données de l'enquête d'engagement aidera la SIERE à satisfaire leurs besoins en constante évolution, à garantir un système fiable et accessible et à consolider la réputation de la SIERE en tant que chef de file reconnu du secteur.

Mesure 7 : Cybersécurité

Mise en œuvre de la technologie de prévention des pertes de données

Évaluation : Atteinte

Cible	Résultat	Discussion
33 %	33 %	Pour ce projet pluriannuel, six étapes sont utilisées pour calculer le pourcentage d'avancement. L'étape finale de cette année a été l'approbation par le comité directeur du projet de la version 2 de la Charte de projet, qui a fait passer le projet de la phase de planification à la phase d'exécution. Les réalisations menées depuis le début de l'année sont les suivantes : - La Charte de projet, version 1, a été finalisée avec une définition du champ d'application et de la mesure du succès. - Engagement de Microsoft pour l'examen et la démonstration des produits - Développement de cas d'utilisation en cours Stratégie de test « AQ » en cours
Ce que cela signifie		Un système de prévention des pertes de données (DLP) protège les données sensibles contre l'accès non autorisé, la perte ou l'utilisation abusive. La mise en œuvre de l'outil DLP est un impératif stratégique à long terme pour améliorer la position de la SIERE en matière de cybersécurité. En outre, le Ministère de l'Énergie et des Mines met l'accent sur cette capacité dans ses discussions avec la SIERE.

Mesure 8 : Cybersécurité

Tendance des mesures en matière de hameçonnage

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
> 96 %	98,4 %	• Publication des résultats trimestriels des campagnes de simulation d'hameçonnage par courrier électronique au niveau de l'entreprise et des divisions, à l'intention de tous les responsables, dans le but d'assurer la surveillance de la résistance de l'entreprise à l'hameçonnage. • Suivi des employés qui ont besoin de développer leurs compétences dans ce domaine et communication des personnes qui ont déjà répondu à l'enquête avec les responsables des ressources humaines pour un coaching individuel. • Surveillance des mesures obligatoires de conformité à la formation et en matière de hameçonnage afin de déterminer les domaines dans lesquels les employés de la SIERE peuvent bénéficier d'une formation et d'une orientation.
Ce que cela signifie		La SIERE et le secteur de l'électricité en général reçoivent un volume élevé de courriels hameçons provenant d'adversaires qui tentent d'exploiter les systèmes, les données et les coordonnées, et pourraient nuire aux opérations de l'entreprise et à ses objectifs stratégiques Cette mesure permet d'évaluer la sensibilisation interne à l'identification et au signalement des courriels potentiellement malveillants.

Mesure 9 : Cybersécurité

Progrès dans l'élaboration du plan de la Division de l'évaluation du marché et de la conformité (MACD) pour permettre une atténuation durable des risques liés aux cybermenaces sur les marchés gérés par la SIERE et sur le réseau contrôlé par la SIERE.

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
90 %	100 %	La MACD a achevé son plan en identifiant tous les éléments du cadre nécessaires pour permettre une atténuation durable des risques liés aux cybermenaces.
Ce que cela signifie		En l'absence d'un ensemble d'instruments réglementaires à l'échelle de l'entreprise, convenus et mis en œuvre pour le secteur géré par la SIERE (axés à la fois sur les acteurs du marché et sur la SIERE), la capacité de la SIERE à maintenir la fiabilité, la confidentialité, l'efficacité et l'intégrité du marché est en réel danger face aux cybermenaces actuelles et croissantes. Aujourd'hui, une grande partie du secteur géré par la SIERE n'est pas soumise à des obligations réglementaires suffisamment solides pour se protéger contre les cybermenaces. Les normes CIP de la NERC correspondent peut-être à un niveau de protection faible, ciblé uniquement sur un sous-ensemble d'actifs opérationnels. L'élaboration d'un cadre durable de conformité et d'application pour au moins tenir compte des normes déjà en place contribuera à renforcer des éléments importants des pratiques du secteur en matière de cybersécurité. La SIERE a participé à une première rencontre du groupe de travail de cybersécurité en matière d'énergie. Le MACD y participera à l'avenir.

Analyse des performances financières

Dans le cadre du mandat de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), énoncé dans la partie II de la *Loi sur l'électricité, 1998* et dans les règlements connexes de l'Ontario, la SIERE effectue des travaux qui sont financés en dehors des frais d'utilisation de la SIERE approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), à savoir l'entité responsable des compteurs intelligents (SME), les sanctions du marché et les rajustements de paiement, ainsi que les programmes exécutés au nom du gouvernement de l'Ontario. L'analyse de la performance financière qui suit est axée sur les résultats de 2024 par rapport au plan d'affaires des opérations principales de la SIERE financées par les frais de système approuvés par la CEO et gagnés à un taux par mégawatt d'électricité retiré du réseau contrôlé par la SIERE, et exclut les résultats financiers des activités financées par d'autres sources puisqu'ils ne font pas partie du plan d'affaires approuvé par le ministère de l'Énergie et de l'Électrification.

- a) Dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel, les revenus des activités principales de la SIERE s'élevaient à 258,9 millions de dollars au 31 décembre 2024, comparativement à un budget de 236,3 millions de dollars, soit un écart de 22,6 millions de dollars. Les recettes provenant des redevances de système représentent 7,2 millions de dollars de l'écart, en raison d'un volume de demande plus élevé que prévu, en particulier en ce qui concerne les exportations. L'écart restant de 15,4 millions de dollars entre les recettes réelles et le budget est principalement dû aux autres recettes (note 11), car les revenus des placements sur le marché ont été supérieurs de 10,2 millions de dollars aux prévisions, en raison de la hausse des taux d'intérêt au jour le jour et des volumes de règlement, et de 5 millions de dollars de recettes provenant de divers programmes qui, dans le budget, sont comptabilisés comme une compensation des dépenses.
- b) Les dépenses liées aux activités de base de 259,5 millions de dollars (note 12) figurant dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel sont supérieures de 23,2 millions de dollars au budget de 236,3 millions de dollars. Cette évolution est principalement due aux augmentations de salaires et de prestations accordées - dans le cadre du projet de loi 124 - au personnel de la SIERE représenté par la Society of United Professionals (SUP) et le Power Workers' Union (PWU, Syndicat des Travailleurs et Travailleuses du Secteur Énergétique), ainsi qu'à une augmentation des solutions informatiques en nuage, déduction faite des économies réalisées sur les dépenses professionnelles et de conseil.
- c) Dans l'État de la variation de la dette nette, le portefeuille de capital de 79,2 millions de dollars est supérieur de 6,4 millions de dollars au budget de 72,8 millions de dollars. L'approbation par le Conseil d'administration de la SIERE, en septembre 2022, d'un calendrier et d'une date de mise en service révisés pour le MRP, qui a entraîné un décalage dans le temps des dépenses liées au MRP, est l'un des principaux facteurs expliquant cet écart. L'écart défavorable de 21,1 millions de dollars pour l'exercice 2024 est lié au calendrier et est compensé par un écart favorable pour d'autres exercices. Les 14,7 millions de dollars restants s'expliquent par des retards dans les dépenses globales prévues et par des coûts d'investissement inférieurs aux estimations, principalement en raison du passage à des solutions informatiques en nuage.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables appliquées par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans le résumé des Principales méthodes comptables figurant à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers implique nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions affectant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des informations disponibles au 7 mars 2025.

La direction a mis en place un système de contrôle interne destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprenait des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation d'autorité et une séparation des responsabilités appropriées.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le Conseil d'administration. Il incombe à l'auditeur d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement, conformément aux principes comptables généralement admis au Canada. Le Rapport de l'auditeur indépendant ci-après décrit l'étendue de son examen et de son opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,



Lesley Gallinger

Présidente et directrice générale
Toronto, Ontario
7 mars 2025



Ernest Chui

Directeur financier et vice-président,
Services d'entreprise et de marché
Toronto, Ontario
7 mars 2025

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état des résultats et du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre sujet - information comparée

L'audit des états financiers pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 a été réalisé par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non-modifiée sur ces états financiers le 8 mars 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'entit  ;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   de l'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'entit      poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport de l'auditeur. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entit      cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agr   s, experts-comptables autoris  s

Toronto, Canada

Le 7 mars 2025

État de la situation financière

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Note	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
		\$	\$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		13 680	14 990
Créances	3	57 071	52 232
Placements à long terme	4	114 400	90 357
Actif au titre des prestations de retraite constituées	9	6 528	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		191 679	157 579
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	5	48 119	44 562
Remises aux intervenants du marché	7	2 081	4 194
Dette	8	277 000	203 000
Passif au titre des prestations de retraite constituées	9	-	2 884
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	9	204 518	197 991
TOTAL DES PASSIFS		531 718	452 631
DETTE NETTE		(340 039)	(295 052)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	10	319 076	265 463
Charges payées d'avance		15 950	16 760
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS		335 026	282 223
DÉFICIT ACCUMULÉ			
Déficit accumulé de l'exploitation		(29 082)	(26 462)
Gains de réévaluation cumulés		24 069	13 633
DÉFICIT ACCUMULÉ	6	(5 013)	(12 829)

Engagements (Note 15)

Passifs éventuels (Note 16)

Voir les notes complémentaires.

Au nom du conseil,



William (Bill) Sheffield
Président du conseil
Toronto, Ontario



Peter McMullen
Administrateur
Toronto, Ontario

État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Note	2024	2024	2023
		Budget \$	Réel \$	Réel \$
ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIERE				
Produits liés aux réseaux		222 928	230 078	218 385
Autres produits	11	8 527	23 214	24 270
Produits d'intérêts et financiers		4 866	5 642	3 576
Produits tirés des activités principales		236 321	258 934	246 231
Charges liées aux activités principales	12	(236 321)	(259 521)	(242 786)
(Déficit) / excédent lié aux activités principales		-	(587)	3 445
AUTRES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX				
Paielements de transfert		-	-	(905)
Charges liées aux paiements de transfert	12	-	-	905
Excédent lié aux paiements de transfert		-	-	-
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS				
Produits liés aux compteurs intelligents		26 980	25 113	22 032
Charges liées aux compteurs intelligents	12	(27 701)	(27 146)	(26 867)
(Déficit) lié à l'entité responsable des compteurs intelligents		(721)	(2 033)	(4 835)
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ				
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché		14 042	12 776	11 645
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation	12	(14 042)	(12 776)	(11 645)
Excédent lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché		-	-	-
(DÉFICIT) / EXCÉDENT		(721)	(2 620)	(1 390)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		(26 462)	(26 462)	(25 072)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		(27 183)	(29 082)	(26 462)

Voir les notes complémentaires.

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2023
	\$	\$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	13 633	5 097
GAINS / (PERTES) NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Change	19	(2)
Placements de portefeuille	10 417	8 538
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	10 436	8 536
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	24 069	13 633

Voir les notes complémentaires.

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2024	2024	2023
	Budget \$	Réel \$	Réel \$
(DÉFICIT) / EXCÉDENT	(721)	(2 620)	(1 390)
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(72 800)	(79 253)	(72 616)
Amortissement des immobilisations corporelles	22 209	25 640	24 067
Variation des charges payées d'avance	-	810	(1 995)
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	(50 591)	(52 803)	(50 544)
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	-	10 436	8 536
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(51 312)	(44 987)	(43 398)
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(295 052)	(295 052)	(251 654)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(346 364)	(340 039)	(295 052)

Voir les notes complémentaires.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Déficit) / excédent	(2 620)	(1 390)
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	25 640	24 067
(Pertes de change non réalisées) profits de change non réalisés de l'exercice	19	(2)
Charge de retraite	(9 412)	(8 907)
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	6 527	22 263
	22 774	37 421
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	22	(35 711)
Variation des créances	(4 839)	20 884
Variation des remises aux intervenants du marché	(2 113)	(16 445)
Variation des charges payées d'avance	810	(1 995)
	(6 120)	(33 267)
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	14 034	2 764
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(79 253)	(72 616)
Variation des créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	3 535	(3 296)
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	(75 718)	(75 912)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(13 626)	(11 219)
Trésorerie affectée aux activités de placement	(13 626)	(11 219)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	74 000	83 000
Trésorerie provenant des activités de financement	74 000	83 000
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 310)	(1 367)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	14 990	16 357
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	13 680	14 990

Voir les notes complémentaires.

Notes complémentaires

(Montants dans les tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéfices, qui a été établie en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficiente. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

En 2018, le permis de la SIERE a été modifié pour exiger que l'organisme fournisse et encourage des services centralisés d'information sur la cybersécurité conjointement avec les transporteurs et les distributeurs autorisés. En vertu de cette modification, ces services comprennent la prestation de la connaissance situationnelle de menaces potentielles qui peuvent toucher le secteur de l'électricité et l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'informations pour partager les pratiques exemplaires en matière de cybersécurité en vue d'améliorer la compréhension par le secteur des risques associés et des solutions.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement de ces opérations. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau.

Les frais liés à l'ERCI sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés en facturant à la CEO le tarif mensuel approuvé pour chaque compteur intelligent.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, les produits tirés des programmes ainsi que les droits de demande. Les produits financiers sont comptabilisés mensuellement. Les produits tirés des programmes et les droits de demande sont comptabilisés lorsque le service est fourni.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert du gouvernement sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements. Ces produits sont comptabilisés lorsque les différends à propos des règlements sont résolus.

c) Instruments financiers

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats. Les coûts de transaction sont imputés aux charges liées aux activités principales à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les créances, les créditeurs et charges à payer, les remises aux intervenants du marché et la dette au coût après amortissement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2024.

Une perte de valeur sur les immobilisations corporelles est comptabilisée lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de la SIERE de fournir des services ou que la valeur de l'avantage économique futur associé à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction visent des immobilisations qui ne sont pas disponibles pour une utilisation et qui ne font donc pas l'objet d'un amortissement. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2024	Durée de vie utile moyenne estimative 2023
Installations et améliorations locatives	De 4 à 50	De 5 à 50
Systèmes du marché et applications	De 3 à 12	De 3 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 3 à 10	De 3 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	De 3 à 4	De 4 à 10

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés à l'état des résultats et du déficit accumulé.

e) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre 2024 s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs du régime pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre 2024.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

f) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et du déficit accumulé, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

g) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent la détermination des durées d'utilité des immobilisations corporelles, la détermination à savoir si les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle peut avoir subi une dépréciation, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite.

h) Modifications futures de normes comptables

Le cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

Le nouveau cadre conceptuel constitue un fondement significatif pour la formulation de normes d'information financière cohérentes. Le cadre conceptuel remplacera les directives actuelles des chapitres SP 1000 et SP 1100. Un cadre conceptuel est un ensemble cohérent de concepts interreliés qui sous-tendent les normes de comptabilité et d'information financière. Il énonce la nature, la fonction et les limites de la comptabilité générale et de l'information financière, et sert d'assise à l'élaboration des normes et à l'exercice du jugement professionnel. Bien que l'incidence de tout changement sur la SIERE ne soit pas raisonnablement déterminable à l'heure actuelle, la SIERE a l'intention de mettre en oeuvre le cadre conceptuel à compter du 31 décembre 2025.

Chapitre SP 1202, Présentation des états financiers

La nouvelle norme fournit des directives à jour au sujet des dispositions générales et particulières sur la présentation des informations dans les états financiers à usage général. Le chapitre SP 1202 remplacera le chapitre SP 1201. Bien que l'incidence de tout changement sur la SIERE ne soit pas raisonnablement déterminable à l'heure actuelle, la SIERE a l'intention de mettre en oeuvre le cadre conceptuel à compter du 31 décembre 2025.

3. CRÉANCES

Aux 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Marchés administrés par la SIERE	46 816	46 885
Autres	10 255	5 347
Total	57 071	52 232

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans des fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune d'après les cours publiés sur un marché à 113 476 000 \$ (89 433 000 \$ en 2023). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 70,9 % dans des titres de participation et 29,1 % dans des titres d'emprunt (69,3 % et 30,7 % respectivement en 2023). En plus du portefeuille de fonds en gestion commune, la SIERE détient un solde en trésorerie à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») d'un montant de 924 000 \$ (924 000 \$ en 2023) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Solde d'ouverture – fonds en gestion commune	89 433	69 676
Achat de placements	13 626	11 219
Variation de la juste valeur	10 417	8 538
Total partiel – Solde de clôture du portefeuille de fonds en gestion commune	113 476	89 433
Trésorerie détenue par l'ARC	924	924
Total	114 400	90 357

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 ou 3 au cours de l'exercice 2024 ou 2023.

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Juste valeur au 31 décembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie détenue par l'ARC	924	–	–	924
Fonds en gestion commune	–	113 476	–	113 476
	924	113 476	–	114 400

Juste valeur au 31 décembre 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie détenue par l'ARC	924	-	-	924
Fonds en gestion commune	-	89 433	-	89 433
	924	89 433	-	90 357

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Liés à l'exploitation	37 348	37 326
Liés aux immobilisations corporelles	10 771	7 236
Total	48 119	44 562

6. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujéti aux ordonnances de la CEO. En 2023, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à un maximum de 10 000 000 \$ en 2024 (10 000 000 \$ en 2023) et elle a établi un seuil pour les remises de 15 000 000 \$.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Total – Déficit accumulé

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Compte de report réglementaire a)	6 342	10 187
Entité responsable des compteurs intelligents b)	2 000	4 033
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	-	-
Gains de réévaluation d)	19 925	9 489
Éléments liés à la transition aux NCSP e)	(33 280)	(36 538)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(5 013)	(12 829)

a) Compte de report réglementaire – excédent accumulé

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	10 187	10 000
Produits tirés des activités principales (déduction faite des ajustements/remises)	258 934	246 231
Charges liées aux activités principales	(259 521)	(242 786)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	(3 258)	(3 258)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	6 342	10 187

b) Entité responsable des compteurs intelligents – excédent accumulé

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	4 033	8 868
Frais liés aux compteurs intelligents (déduction faite des remises)	25 113	22 032
Charges liées aux compteurs intelligents	(27 146)	(26 867)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	2 000	4 033

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché – excédent accumulé

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	-	-
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	12 776	11 645
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(12 776)	(11 645)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	-	-

d) Gains de réévaluation

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	9 489	953
(Pertes nettes) / gains nets de réévaluation	10 436	8 536
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	19 925	9 489

e) Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé

Au 31 décembre	2024	2023
	\$	\$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(36 538)	(39 796)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	3 258	3 258
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	(33 280)	(36 538)

* En date du 1^{er} janvier 2011, la SIERE a adopté les NCSP avec une date de transition du 1^{er} janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125 Première application par des organisations gouvernementales. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles et à des coûts pour services passés non comptabilisés auparavant de 98 832 000 \$ à la date de transition qui sont imputés au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé. Chaque année, la SIERE recouvre une partie du déficit des éléments liés à la transition aux NCSP au moyen de ses produits annuels liés aux réseaux. Le montant annuel recouvré est transféré chaque année du compte de report réglementaire au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé.

7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2024, la SIERE a comptabilisé un montant de 2 081 000 \$ (4 194 000 \$ en 2023) en remises à payer aux intervenants du marché en sa qualité d'ERCI, conformément à une ordonnance de la CEO. Dans son ordonnance, la CEO indique que l'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et calendriers approuvés par la CEO. La CEO ordonnera régulièrement à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède 2 000 000 \$ (2 000 000 \$ en 2023), soit le solde maximal de la réserve de fonctionnement, les remises étant remboursées aux intervenants du marché au plus tard en août de l'année suivante.

En 2024, la SIERE a comptabilisé un montant de néant (néant en 2023) en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux. Dans une ordonnance de 2023, la CEO a indiqué que les activités principales peuvent cumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement de 10 000 000 \$ (10 000 000 \$ en 2023) et a établi un seuil pour les remises annuelles de 15 000 000 \$ (15 000 000 \$ en 2023).

8. DETTE

Effet à payer à l'Office ontarien de financement (OOF)

Le 30 juin 2023, la SIERE a remboursé en entier l'effet à payer à la SFIEO et a par la suite conclu un nouvel effet à payer avec l'OOF. L'effet à payer avec l'OOF est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 4,784 % par année et est remboursable en entier le 30 juin 2026. Les intérêts s'accumulent quotidiennement et sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre de chaque année. Au 31 décembre 2024, l'effet à payer à l'OOF était de 120 000 000 \$ (120 000 000 \$ en 2023).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la charge d'intérêts sur l'effet à payer à l'OOF s'est élevée à 5 741 000 \$ (3 550 000 \$ en 2023).

Facilité de crédit auprès de l'OOF

La SIERE a conclu une facilité de crédit non garantie avec l'OOF de 290 000 000 \$ échéant le 30 juin 2026. Le 31 décembre 2024, la facilité de crédit a été modifiée afin d'augmenter le montant en capital maximal de 190 000 000 \$ à 290 000 000 \$. Les avances et les montants reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour un terme semblable plus 0,25 % par année. Au 31 décembre 2024, le solde de la facilité de crédit à payer à l'OOF s'élevait à 157 000 000 \$ (83 000 000 \$ en 2023).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit conclue avec l'OOF a été de 5 169 000 \$ (1 932 000 \$ en 2023).

Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné à ses employés. Au 31 décembre 2024, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 37 835 000 \$ (36 986 000 \$ en 2023) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail – Ontario

En 2024, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 \$ (20 000 \$ en 2023) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actifs et à ceux ayant pris leur retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

La SIERE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

Au 31 décembre*	2024 Prestations de retraite	2023 Prestations de retraite	2024 Autres avantages	2023 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	(740 303)	(693 877)	(159 992)	(129 352)
Juste valeur des actifs des régimes	815 725	687 742	-	-
Situation de capitalisation	75 422	(6 135)	(159 992)	(129 352)
Cotisation de l'employeur après la date d'évaluation	3 044	5 267	794	738
Perte reportée / (gain reporté) sur les actifs	(50 778)	30 725	-	-
Perte actuarielle amortissable non amortie / (gain actuariel amortissable non amorti)**	(21 160)	(32 741)	(45 320)	(69 377)
Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	6 528	(2 884)	(204 518)	(197 991)
Valeur liée au marché des actifs des régimes	764 947	718 467	-	-

* Selon la date d'évaluation, sauf indication contraire

** La perte actuarielle non amortie (le gain actuariel non amorti) devant être amortie en 2025 au titre des prestations de retraite et des autres avantages correspond à un gain de 1 477 000 \$ et de 2 789 000 \$, respectivement. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime de retraite aux fins de l'amortissement est de 14,3 ans (14,3 ans en 2023) et celle des employés couverts par le régime des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 16,3 ans (16,3 ans en 2023).

Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé correspondait à un gain de 17,9 % par année au 30 septembre 2024 (gain de 7,5 % par année en 2023).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2024	2023
	%	%
Titres de participation canadiens	10,5	10,1
Titres de participation étrangers	39,6	42,6
Titres de créance canadiens	29,2	24,1
Infrastructure mondiale	10,9	11,9
Immobilier canadien	8,9	10,8
Équivalents de trésorerie	0,9	0,5
	100,0	100,0

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

	2024 Prestations du régime de retraite agréé	2023 Prestations du régime de retraite agréé	2024 Prestations du régime de retraite complémentaire	2023 Prestations du régime de retraite complémentaire	2024 Autres avantages	2023 Autres avantages
Au 30 septembre	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation	6,00	6,00	4,70	5,40	4,70	5,40
Taux de rendement prévu	6,00	6,00				
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50	3,50
Taux d'indexation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 4,91 % pour 2024, diminuant pour se fixer finalement à 4,05 % par année en 2040. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 6,36 % par année pour 2024, diminuant à 4,05 % par année en 2040.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

	2024 Prestations de retraite	2023 Prestations de retraite	2024 Autres avantages	2023 Autres avantages
Au 30 septembre	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus (employeur)	13 582	12 874	5 699	5 654
Coût financier	42 031	39 509	7 212	5 892
Rendement prévu des actifs du régime	(43 164)	(41 979)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	3 635	950	17 272
Amortissement (du gain actuariel net) / de la perte actuarielle nette	(2 285)	(4 120)	(4 269)	(3 396)
Coût des avantages	10 164	9 919	9 592	25 422

Au 31 décembre	2024 Prestations de retraite	2023 Prestations de retraite	2024 Autres avantages	2023 Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	21 799	18 713	3 009	3 176
Cotisations des participants au régime	12 639	9 964	-	-
Prestations versées	(32 584)	(32 296)	(3 009)	(3 176)

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2022.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes se composent des éléments suivants :

Coût des immobilisations corporelles

	Au 31 déc. 2023	Entrées	Sorties	Au 31 déc. 2024
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	59 538	2 058	(96)	61 500
Systèmes du marché et applications	233 735	12 547	(80 096)	166 186
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	44 875	2 962	(3 247)	44 590
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	21 835	322	(10)	22 147
Coût total	359 983	17 889	(83 449)	294 423

Amortissement cumulé

	Au 31 déc. 2023	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 déc. 2024
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	(31 082)	(1 594)	96	(32 580)
Systèmes du marché et applications	(169 934)	(17 212)	80 096	(107 050)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(33 593)	(4 701)	3 247	(35 047)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(19 702)	(2 133)	10	(21 825)
Amortissement cumulé total	(254 311)	(25 640)	83 449	(196 502)

Valeur comptable nette

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
	\$	\$
Installations et améliorations locatives	28 456	28 920
Systèmes du marché et applications	63 801	59 136
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	11 282	9 543
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	2 133	322
Valeur comptable nette totale	105 672	97 921
Actifs en cours de construction	159 791	221 155
Immobilisations corporelles nettes	265 463	319 076

L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2024 a été de 8 255 000 \$ (4 566 000 \$ en 2023).

Coût des immobilisations corporelles

	Au 31 déc. 2022	Entrées	Sorties	Au 31 déc. 2023
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	55 726	3 846	(34)	59 538
Systèmes du marché et applications	267 212	51 211	(84 688)	233 735
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	41 344	4 542	(1 011)	44 875
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	21 735	100	-	21 835
Coût total	386 017	59 699	(85 733)	359 983

Amortissement cumulé

	Au 31 déc. 2022	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 déc. 2023
	\$	\$	\$	\$
Installations et améliorations locatives	(29 649)	(1 467)	34	(31 082)
Systèmes du marché et applications	(240 468)	(14 154)	84 688	(169 934)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(29 647)	(4 957)	1 011	(33 593)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(16 213)	(3 489)	-	(19 702)
Amortissement cumulé total	(315 977)	(24 067)	85 733	(254 311)

Valeur comptable nette

	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2023
	\$	\$
Installations et améliorations locatives	26 077	28 456
Systèmes du marché et applications	26 744	63 801
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	11 697	11 282
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	5 522	2 133
Valeur comptable nette totale	70 040	105 672
Actifs en cours de construction	146 874	159 791
Immobilisations corporelles nettes	216 914	265 463

11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, gagnés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne les placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

La SIERE a comptabilisé des produits financiers gagnés dans les comptes de règlement des marchés de 18 230 000 \$ en 2024 (17 931 000 \$ en 2023).

La SIERE a également comptabilisé un remboursement des droits de demande de 26 000 \$ en 2024 (recouvrement de 1 137 000 \$ en 2023) et des produits tirés des programmes de 5 010 000 \$ (5 202 000 \$ en 2023).

12. CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet de 2024 comprennent ce qui suit :

	Activités principales	Autres programmes gouvernementaux	Entité responsable des compteurs intelligents	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	170 153	-	4 350	9 538	184 041
Services de professionnels et services-conseils	19 996	-	744	1 140	21 880
Exploitation et administration	47 946	-	19 919	2 098	69 963
Amortissement	23 507	-	2 133	-	25 640
Intérêts	2 770	-	-	-	2 770
Perte de change	102	-	-	-	102
Moins : recouvrements	(4 953)	-	-	-	(4 953)
Total des charges	259 521	-	27 146	12 776	299 443

Les charges par objet de 2023 comprennent ce qui suit :

	Activités principales	Autres programmes gouvernementaux	Entité responsable des compteurs intelligents	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Rémunération et avantages sociaux	166 189	52	4 176	8 382	178 799
Services de professionnels et services-conseils	18 712	7	836	1 366	20 921
Exploitation et administration	41 714	19	18 366	1 897	61 996
Amortissement	20 578	-	3 489	-	24 067
Intérêts	1 040	-	-	-	1 040
Perte de change	(148)	-	-	-	(148)
Frais d'annulation de contrats	-	(983)	-	-	(983)
Moins : recouvrements	(5 299)	-	-	-	(5 299)
Total des charges	242 786	(905)	26 867	11 645	280 393

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province d'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration. La SIERE a plusieurs apparentés en raison de son contrôle commun par la province d'Ontario. Les opérations entre les apparentés importants et la SIERE sont décrites ci-après.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

- a) La SIERE détient un effet à payer à l'OOF et une entente de facilité de crédit non garantie avec celui-ci (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2024 pour l'effet à payer à l'OOF ont été de 5 741 000 \$ (2 871 000 \$ en 2023) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de 5 169 000 \$ (1 527 000 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à l'OOF de 299 000 \$ (3 099 000 \$ en 2023).
- b) La SIERE a remboursé intégralement son effet à payer et son entente de facilité de crédit non garantie auprès de la SFIEO le 30 juin 2023 (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2023 au titre de l'effet à payer à la SFIEO se sont élevés à 679 000 \$ et ceux effectués au titre de la facilité de crédit se sont chiffrés à 405 000 \$.
- c) En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 2 316 000 \$ en 2024 (2 032 000 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, la SIERE avait un solde à recevoir de la CEO de 5 000 \$ (192 000 \$ en 2023).
- d) La SIERE a évalué les répercussions des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 325 000 \$ en 2024 (690 000 \$ en 2023). La SIERE obtient des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. Au 31 décembre 2024, la SIERE avait un solde net à recevoir de Hydro One de 63 000 \$ (127 000 \$ en 2023).

e) En 2018, aux termes d'une directive du ministère de l'Énergie et de l'Électrification (le « MEE »), la SIERE a exercé ses droits de résiliation en vertu de certains contrats d'énergie renouvelable qui n'avaient pas atteint un stade de réalisation avancé. La SIERE et le MEE ont conclu des ententes aux termes desquelles ce dernier offre une compensation pour les coûts liés à la résiliation de ces contrats. Ces ententes ont été conclues en 2024. La SIERE n'avait aucun montant couru à recevoir du MEE (905 000 \$ en 2023) et, au 31 décembre 2024, elle avait un solde net à payer au MEE de néant (solde net à payer de 1 938 000 \$ en 2023).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque sur actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. La SIERE peut occasionnellement utiliser des contrats à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2024, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2023).

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 1 289 000 \$ au 31 décembre 2024 (1 086 000 \$ en 2023).

iii) Risque sur actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2024 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 24 126 000 \$ (18 583 000 \$ en 2023). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2024 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2024. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se compose essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

L'échéance des créiteurs et charges à payer varie habituellement de 30 à 365 jours; l'échéance des autres passifs financiers est présentée dans les notes complémentaires se rapportant à ces passifs.

15. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices et les exercices subséquents sont les suivantes :

Au 31 décembre	2025	2026	2027	2028	2029	2030 et par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	6 321	3 650	3 449	2 843	1 858	22 520	40 641

16. PASSIFS ÉVENTUELS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Aux termes d'autres contrats d'énergie renouvelable résiliés, la SIERE pourrait être tenue de payer un montant d'au plus 1 157 000 \$; cependant, la probabilité que la SIERE soit tenue de payer un montant aux termes de ces contrats ainsi que le montant exact à payer, le cas échéant, ne peuvent être déterminés de façon raisonnable et, par conséquent, aucune charge à payer n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

Divulcation de la rémunération des cadres de direction de la SIERE

Objectifs du programme

Le programme de rémunération des cadres de la SIERE a été conçu pour attirer, retenir et motiver les cadres de haut niveau nécessaires à la réalisation du mandat statuaire de la SIERE, de ses objectifs commerciaux et de sa vision d'entreprise. En conséquence, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

- Faire en sorte que les cadres se concentrent sur la réalisation des objectifs commerciaux de la SIERE;
- Attirer et retenir les employés qualifiés nécessaires à l'accomplissement du mandat et de la stratégie de la SIERE;
- Disposer de la flexibilité nécessaire pour récompenser les résultats et les compétences démontrées; et
- Avoir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes aux réglementations provinciales.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs est que la rémunération totale des cadres doit permettre à la SIERE de recruter et de retenir des dirigeants solides possédant les aptitudes et les compétences nécessaires pour mener à bien le mandat de l'organisation.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE fixe les objectifs de rémunération pour le programme de l'année suivante. Il délègue la responsabilité de l'examen approfondi des objectifs, des politiques et des programmes de rémunération au comité des ressources humaines et de la gouvernance du conseil d'administration (CRHG), qui formule des recommandations à l'ensemble du conseil d'administration pour approbation.

Le conseil d'administration est composé de neuf administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie et de l'Électrification et le président et directeur général de la SIERE. Le conseil d'administration possède une vaste expérience de l'industrie de l'électricité et des organisations du secteur public, ainsi que des questions liées aux ressources humaines, y compris la définition et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans l'exercice de son mandat, le conseil d'administration a accès à l'analyse de la direction ainsi qu'aux recommandations de consultants experts dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont revus chaque année en fonction des besoins de l'entreprise, des objectifs et de la conception du programme, des tendances de rémunération dans le secteur, des relativités de la rémunération interne et des relativités du marché externe.

Le conseil d'administration évalue également les risques associés à l'établissement et à la mise en œuvre des politiques et programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration préside et approuve le plan d'affaires de la SIERE. Un élément important de ce processus est l'examen et la mise en œuvre de mesures d'atténuation associées à la Gestion des risques de l'entreprise. Ce processus fondamental comprend l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, y compris les risques associés à ses politiques et programmes de rémunération.

En plus de la structure formelle de gouvernance et de contrôle mise en place pour les questions de rémunération, la SIERE divulgue chaque année les niveaux de rémunération du personnel gagnant 100 000 dollars ou plus dans le cadre de la divulgation des salaires du secteur public. Pour la SIERE, un niveau supplémentaire d'examen public et d'assurance est fourni par le biais d'un examen annuel des dépenses et des exigences en matière de revenus et des redevances de la SIERE, exigé par la loi. Les informations relatives aux questions de rémunération, y compris la rémunération des cadres et des dirigeants et les relativités du marché, sont soumises à l'examen de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Une série d'intervenants, parmi lesquels de petits et de grands consommateurs, assistés de leurs conseillers juridiques et professionnels, sont représentés dans cette procédure publique.

Comparaisons des marchés

La SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération de la direction par rapport à un groupe de pairs composé d'organisations canadiennes et d'entreprises du secteur général, au moins tous les deux ans. L'objectif est de comparer les niveaux de rémunération de la direction de la SIERE avec ceux du marché, en particulier par rapport à la moyenne du marché. La SIERE utilise la méthode d'évaluation des emplois Hay pour le groupe de direction et le groupe de gestion. Le dernier examen a été réalisé en 2022.

Le groupe de comparaison pour les postes de direction représente un éventail de secteurs, d'activités et de rôles fondamentaux similaires à ceux de la SIERE : électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, approvisionnement en infrastructures, ingénierie et fonctions informatiques complexes et à grande échelle.

Pour se conformer au Cadre de rémunération des cadres de 2016, l'évaluation des postes a été réalisée de manière indépendante par le Korn Ferry Hay Group selon son système de points. Le Korn Ferry Hay Group a évalué les postes de vice-président sur la base des documents relatifs au poste et des informations complémentaires recueillies auprès du PDG. Sur la base des points d'évaluation, une structure salariale a été élaborée et les postes de direction y ont été intégrés.

En utilisant les informations de marché du groupe de référence du secteur public canadien, les plafonds de chaque niveau de salaire des cadres ont été déterminés comme point de référence du marché à des fins de comparaison. Les plafonds des fourchettes de salaires sont définis comme la rémunération directe totale en espèces (salaires de base annuels plus primes annuelles d'incitation à court terme et à long terme) du point de prix du marché cible au 50^e percentile pour chaque classe de salaire. Les minimums et maximums de chaque fourchette salariale sont calculés en utilisant les écarts typiques des fourchettes salariales au niveau des cadres.

Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et variable, des régimes d'avantages sociaux de base et flexibles, ainsi que des dispositions en matière de pension. Les ressources humaines de la SIERE participent à diverses enquêtes sur les rémunérations et en examinent les résultats. Elles suivent les tendances économiques (telles que les taux d'inflation et de chômage) qui ont une incidence sur les rémunérations, ainsi que les relativités internes en matière de rémunération. Sur la base de ces données et des priorités commerciales de la SIERE, les ressources humaines élaborent des recommandations sur les programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés dans la rémunération, les avantages sociaux et les pensions sont engagés pour s'assurer que des données précises et représentatives sur la rémunération du marché sont obtenues et que les tendances actuelles de la rémunération dans l'industrie sont prises en compte, ainsi que pour fournir des informations et des recommandations sur les ajustements à apporter aux programmes actuels.

Description du programme - Rémunération fixe

Dans les fourchettes salariales de la SIERE, on évalue les individus en fonction d'un modèle de compétences établi, dans les domaines d'intérêt suivants : façonner notre avenir, motiver nos employés et remplir notre mandat. Ce modèle consiste en des compétences comportementales, comme prévoir l'avenir et faire preuve de leadership éclairé; renforcer la capacité organisationnelle et respecter les priorités stratégiques; favoriser le changement et l'amélioration continue; faire preuve d'agilité stratégique; rapprocher les perspectives diverses pour faciliter la collaboration; et diriger avec une vision et un objectif communs. Les évaluations du rendement sont basées sur les compétences démontrées. Chaque individu se voit attribuer un niveau de rémunération fixe au sein de son groupe, en fonction des compétences qu'il a évaluées.

Description du programme – Rémunération variable

Afin de promouvoir l'orientation vers les résultats, le plan de rémunération variable fait partie du paquet total de rémunération des cadres. Le conseil d'administration de la SIERE établit chaque année un ensemble solide de mesures de rendement, qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue le rendement de l'entreprise et les résultats du rendement individuel de la PDG. Dans le cadre du plan, après avoir évalué les résultats par rapport aux objectifs, le conseil d'administration a toute latitude pour déterminer la note de rendement finale. Le conseil d'administration prend en compte les résultats évalués, qui ont été vérifiés dans le cadre d'un processus d'audit interne, pour attribuer la rémunération variable.

La rémunération variable du PDG et des vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le plan prévoit l'attribution de primes égales ou inférieures au montant plafonné en fonction des résultats obtenus.

Description du programme – Prestations collectives

Le régime d'avantages sociaux collectif offre un niveau de base de prestations de soins de santé et dentaires, d'assurance-vie, de couverture de l'invalidité et de vacances qui peut être ajusté par les employés individuels par le biais d'une composante flexible du régime. Cet élément donne aux cadres et à tous les autres salariés non représentés la possibilité d'adapter leurs prestations à leurs besoins individuels et familiaux.

Description du programme – Régime de retraite

Un régime de retraite à prestations définies prévoit un revenu de retraite annuel calculé à raison de deux pour cent des gains ouvrant droit à pension au cours des 60 mois de service consécutifs les mieux rémunérés, multipliés par les années de service (36 mois pour la pension acquise avant le 1^{er} janvier 2017 par les anciens cadres de la SIERE), jusqu'à un maximum de 35 ans. La formule de retraite est intégrée au Régime de retraite du Canada (RRC) afin de fournir un flux de revenu régulier avant et après l'âge de 65 ans, moment où la retraite de la SIERE est réduite pour refléter les prestations du RRC. Le régime prévoit également des dispositions en matière de retraite anticipée, ainsi que des options de valeur de rachat, de report de retraite et de transfert réciproque.

Le régime prévoit une prestation maximale de 70 % de la rémunération la plus élevée avant la retraite. Étant donné que l'Agence du revenu du Canada limite le montant de la retraite payable à partir d'un régime enregistré, la SIERE dispose d'un régime de retraite complémentaire garanti pour les employés afin de fournir les revenus de retraite nécessaires pour répondre aux engagements du régime au-delà de ceux payables à partir du régime enregistré.

Le régime prévoit également d'autres options, notamment des pensions viagères ou réversibles, ainsi que des prestations de décès avant la retraite pour les conjoints survivants ou les bénéficiaires.

Mesures de la performance et impact sur la rémunération

La SIERE établit des mesures du rendement de l'entreprise harmonisées à ses priorités commerciales au cours de son processus annuel de planification des activités. Celles-ci sont approuvées, contrôlées et évaluées par le conseil d'administration chaque année. Des mesures du rendement individuel soutenant une ou plusieurs mesures du rendement de l'entreprise sont également développées pour chaque cadre. Comme indiqué précédemment, les résultats de l'entreprise obtenus chaque année ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre.

Pour 2024, le conseil d'administration a évalué les résultats de l'entreprise et a déterminé que, dans l'ensemble, la SIERE avait dépassé les objectifs fixés pour les mesures et les cibles spécifiées. Outre les mesures de l'entreprise, chaque cadre disposait d'un ensemble individuel de mesures et d'objectifs harmonisés aux objectifs de rendement de l'entreprise et les priorités commerciales de la SIERE, qui ont fait l'objet d'une évaluation similaire. Le conseil d'administration a évalué les résultats de la PDG, et cette dernière a évalué le rendement des vice-présidents, qui a également été examiné avec le conseil d'administration.

Autres éléments à prendre en compte

Les décisions en matière de rémunération peuvent parfois être influencées par des facteurs de marché tels que le recrutement d'un cadre possédant des aptitudes/compétences spécialisées ou des talents uniques dans le secteur. À cette fin, si nécessaire, l'approbation des dispositions individuelles relatives aux conditions d'emploi peut être demandée et établie.

Contraintes liées à la rémunération

La rémunération des cadres de la SIERE a été fortement impactée par la législation sur les restrictions en matière de rémunération en Ontario depuis 2010. La *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic (LRSP)* a imposé un gel général des salaires, des rémunérations variables et des avantages des cadres désignés, sous réserve d'exceptions très limitées.

La LRSP a été remplacée par la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic (LRCSP)*. Le *Règlement sur le cadre de rémunération* des cadres de 2016, en vertu de la LRCSP, est entré en vigueur pour la SIERE en février 2018 et a permis des ajustements rétroactifs de la rémunération jusqu'au 1^{er} septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce règlement et l'a remplacé par le *Règlement de 2018 sur le cadre de rémunération*, qui a imposé un gel de la rémunération des cadres aux niveaux en vigueur le 13 août 2018. Les restrictions imposées par ce règlement remettent en question la capacité de la SIERE à respecter son mandat, car elles mettent en jeu son aptitude à attirer et à conserver ses cadres.

Déclaration sur la rémunération des cadres

Le tableau récapitulatif des rémunérations pour l'année 2024 détaille la rémunération annuelle des cadres cités pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

Tableau récapitulatif des rémunérations pour 2024

Nom et Fonction	Salaire de base (revenus de 2024)	Rémunération variable attribuée	Autre rémunération annuelle ¹	Rémunération totale en espèces ²
	\$	\$	\$	\$
Lesley Gallinger Présidente et directrice générale	630 000	52 232	28 616	710 848
Ernest Chui Vice-président des services d'entreprise et de marché, et directeur financier	295 000	23 709	939	319 648
Robby Sohi Vice-président des marchés et de la fiabilité, et directeur de l'exploitation	385 000	31 268	414	416 682
Chuck Farmer Vice-président de la planification, de la conservation et de l'adéquation des ressources et directeur principal de la transition énergétique	378 350	30 808	6 437	415 596
Alex Foord Vice-président des services d'information et de technologie et directeur des systèmes d'information	318 000	25 692	0	343 692

1 Représente les crédits d'avantages flexibles restants, payés à la fin de l'année en tant que revenu imposable.

2 Ces montants seront déclarés comme « salaire payé » dans le cadre de la divulgation annuelle des salaires du secteur public.

Tableau récapitulatif de la rémunération des membres du conseil d'administration 2024

Membres actuels du conseil d'administration en date du 31 décembre 2024

Nom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat en cours	Rémunération en 2023
				\$
William Sheffield	Président du conseil	Le 6 juin 2023	Le 5 juin 2025	109 742,47
Simon Chapelle	Administrateur	Le 28 mars 2019	Le 24 avril 2025	52 013,93
Peter McMullen	Président du Comité d'audit	Le 26 avril 2021	Le 25 mai 2025	52 600
Robert Wong	Administrateur	Le 15 décembre 2021	Le 14 décembre 2025	49 400
Marni Dicker	Administratrice	Le 29 juin 2023	Le 28 juin 2025	43 700
Fiona Blondin	Administratrice	Le 2 août 2023	Le 1 ^{er} août 2025	42 100
Fiona Oliver-Glasford	Administratrice	Le 29 juin 2023	Le 28 juin 2025	48 600
Tom Mitchell	Président du Comité des marchés	Le 25 janvier 2024	Le 24 janvier 2026	38 499
David Collie	Président du Comité des ressources humaines et de la gouvernance	Le 19 août 2024	Le 18 août 2026	27 450

Lesley Gallinger, présidente et directrice générale de la SIERE, siège également au conseil d'administration.

Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration*

Équipe de direction

Lesley Gallinger

Présidente et directrice générale

Ernest Chui

Directeur financier et vice-président, Services d'entreprise et de marché

Chuck Farmer

Directeur principal de la transition énergétique et vice-président, Planification, conservation et adéquation des ressources

Alex Foord

Directeur des systèmes d'information et vice-président, Services d'information et de technologie

Sue Gagne

Vice-présidente, Ressources humaines

Michael Lyle

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise

Glenn McDonald

Vice-président, Évaluation du marché et conformité

Carla Y. Nell

Vice-présidente, Relations de l'entreprise, engagement et stratégie

Jessica Savage

Directrice de l'exécution des programmes, Programme de renouvellement du marché

Robby Sohi

Directeur de l'exploitation et vice-président, Marchés et fiabilité

Conseil d'administration

William (Bill) Sheffield

Président du conseil d'administration
Ancien directeur général et président par intérim de Hydro One; ancien directeur général de Sappi Fine Papers

David Collie

Président du comité des ressources humaines et de la gouvernance
Ancien président, Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie

Peter McMullen

Président du comité d'audit
Propriétaire, Peter L. McMullen Professional Corporation

Tom Mitchell

Président du comité des marchés
Président, Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires

Fiona Blondin

Directrice
Vice-présidente principale, Stratégie et développement des entreprises, Sterling Ridge Group

Chapelle Simon

Directeur
Directeur général, The Chapelle Group

Marni Dicker

Directrice
Chef des affaires juridiques et vice-présidente exécutive, Infrastructure, Canadian Premier League

Lesley Gallinger

Présidente et directrice générale, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Fiona Oliver-Glasford

Directrice
Chef de la stratégie et vice-présidente, Trajectoires régionales, L'Accélérateur de transition

Robert Wong

Directeur
Directeur, Hesketh Sloane Advisory

* En date du 31 décembre 2024

Comité consultatif stratégique*

James Scongack (président)

Chef du développement
et vice-président directeur,
Services opérationnels
Bruce Power
Représentant : Générateurs

Amanda Klein (vice-présidente)

Vice-présidente directrice,
Affaires publiques et réglementaires,
et chef des affaires juridiques
Toronto Hydro
*Représentant : Distributeurs
et transporteurs*

John Avdoulos

Président et PDG
Essex Power
*Représentant : Distributeurs
et transporteurs*

Heidi Bredenholler-Prasad

Vice-présidente, Stratégie et
développement des entreprises
Enbridge Gas
*Représentant : Entreprises et services liés
à l'énergie*

Michael Di Lullo

Directeur administratif
Municipalité de Middlesex Centre
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Dre Monica Gattinger

Professeure, École d'études politiques
Université d'Ottawa
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Ed Gilbert

Gestionnaire d'entreprise
Première Nation Aamjiwnaang
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Bala Gnanam

Vice-président de la durabilité,
de la promotion et des relations
avec les parties prenantes
BOMA Canada
Représentant : Consommateurs

Paul Grod

Président et chef de la direction
Rodan Energy
*Représentant : Entreprises et
services liés à l'énergie*

Frank Kallonen

Président et chef de la direction
Greater Sudbury Hydro
*Représentant : Distributeurs
et transporteurs*

Dave Landers

Directeur administratif
Ville de Timmins
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Kim Lauritsen

Première vice-présidente, Stratégie
d'entreprise et marchés de l'énergie
Ontario Power Generation
Représentant : Générateurs

Tonja Leach

Directrice générale
QUEST Canada
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Michael Lyle

Vice-président, Ressources juridiques
et gouvernance d'entreprise
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant : La SIÈRE

Scott McFadden

Ancien maire, canton de
Cavan Monaghan
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Chef R. K. Joe Miskokomon

Chef
Chippewas of the Thames First Nation
*Représentant : Communautés
de l'Ontario*

Carla Y. Nell

Vice-présidente, Relations de
l'entreprise, engagement et stratégie
Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité
Représentant : La SIÈRE

Paul Norris

Président
Ontario Waterpower Association
Représentant : Générateurs

Mark Passi

Gestionnaire, Énergie
Glencore
Représentant : Consommateurs

Annette Verschuren

Présidente et chef de la direction
NRStor Inc.
*Représentant : Entreprises et services
liés à l'énergie*

Agnieszka Wloch

Représentant : Consommateurs

* En date du 31 décembre 2024

Comité technique*

Michael Lyle (président)

Vice-président, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Jason Chee-Aloy

Directeur général
Power Advisory LLC
Représentant : Producteurs d'énergie renouvelable

Matthew China

Directeur des ventes, Est du Canada
Direct Energy
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Rob Coulbeck

Conseiller spécial
Nexus Énergie Canada
Représentant : Importateurs/Exportateurs

Lucas Deeg

Directeur, Politique réglementaire et environnementale
Capital Power
Représentant : Générateurs

David Forsyth

Spécialiste technique
Association des principaux consommateurs d'énergie en Ontario
Représentant : Consommateurs participants au marché

Jennifer Jayapalan

Directrice, Marchés de l'énergie, opérations et stratégie
Workbench Energy
Représentant : Stockage d'énergie

Indra Maharjan

Directeur, Énergie et infrastructures
Ville de Hamilton
Représentant : Consommateurs

Forrest Pengra

Directeur des initiatives stratégiques
Canton de Seguin
Représentant : Consommateurs résidentiels

Michael Pohlod

Directeur des marchés de l'énergie
Voltus
Représentant : Réponse à la demande

Robert Reinmuller

Vice-président, Planification des systèmes de transmission et principaux comptes clients
Hydro One Networks Inc.
Représentant : Transporteurs

Joe Saunders

Vice-président, Conformité réglementaire et gestion des actifs
Burlington Hydro
Représentant : Distributeurs

David Short

Directeur principal, Évaluations des systèmes d'alimentation
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Vlad Urukov

Directeur, génération de revenus et planification
Ontario Power Generation
Représentant : Producteurs participants au marché

Secrétariat du comité technique*

Trisha Hickson

Conseillère principale,
Mobilisation des parties prenantes
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

* En date du 31 décembre 2024

**Société indépendante d'exploitation
du réseau d'électricité**

120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905 403-6900

Numéro sans frais : 1 888 448-7777

Courriel : customer.relations@ieso.ca

 [@IESO_Tweets](https://twitter.com/IESO_Tweets)

 [linkedin.com/company/ieso](https://www.linkedin.com/company/ieso)

ieso.ca